

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 décembre 2008

L'an deux mille huit, le 9 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Mme Angéline APPRIEUX, maire.

Sont présents : M. Mme APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, VASSEUR Karine, ANDRE Jean Paul, AVALLET Michèle, DELAY Jean Louis PEDEUX Françoise, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, HUREL Noël, GAS marcel, POURCHERE Jean-Daniel, Adèle CARRION

Absents excusés

Secrétaire : Maurice Faure

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame le Maire demande si tous le monde a reçu le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre. Aucune remarque n'a été signalée sur ce dernier compte-rendu.

BUDGET : décisions modificatives

Suite à la rencontre, que nous avons eut avec Mr Le Percepteur. Celui-ci nous a préparé la décision modificative.

Les décisions modificatives ajustent en cours d'année les prévisions. Celles-ci doivent être adoptées avant le 31 décembre pour les crédits d'investissements.

Daniel Danzo, adjoint des finances, explique au conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante afin de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'effectuer les régularisations suivantes.

section de fonctionnement

	recettes	dépenses
70323 redevances télécom	860	
7381 taxe additionnelle droits mutation	2100	
7388 autres taxes diverses	5334	
768 autres produits financiers	5135	
7788 produits except divers	884	
023 virement à la section d'investissement		14 313
	14313	14 313

section d'investissement

	recettes	dépenses
1641 emprunts	4 200	13 179
1336 Participations pour voirie et réseaux		5 334
021 virement à la section de fonctionnement	14 313	
	18 513	18 513

section de fonctionnement

recettes dépenses

61523	entretien et réparation voies	-6 000
66111	intérêts d'emprunts	6 000
6232	Fêtes et cérémonies	- 440
6711	Intérêts moratoires	440

Compte rendu de la réunion publique APPNV et municipalité du 29/11/08

Nous avons eut que 35 personnes.

Le but de cette réunion publique était de présenter le dossier de la consultation.

Noël Hurel fait une remarque, les gens ne sont pas venus car nous disons toujours la même chose, et ils se lassent.

Nous espérons que la population va se mobiliser en 2009 car nous avons plusieurs dates importantes.

Le 17 janvier, le conseil municipal extraordinaire à Beaurepaire,

Le 27 janvier réunion publique avec RFF et le Sous-préfet,

Et le 31 janvier une grande manifestation avec les associations.

Dans le mot du maire du bulletin municipal, Madame le Maire demande à tous les primarettois de se mobiliser dans les mois à venir, car nous seront tous impactés par les nuisances .

Circulation dans le village (arrêté)

Plusieurs arrêtés seront pris pour des interdictions de stationnement dans le village.

1^{er} Le stationnement est interdit devant la mairie et l'agence postale. Il est gênant pour la circulation depuis le rétrécissement de la chaussée de l'entrée ouest du village.

2^{ème} En matière de transport scolaire et suite à une réunion avec le Conseil Général et le transporteur, il faut sécuriser l'arrêt du bus sur la place du village.

Le stationnement le long de la RD85 à l'opposé du parking entre les deux candélabres sera interdit ; cette interdiction sera formalisée par arrêté municipal et la zone concernée sera revêtue d'un zébra.

L'arrêt de car sera matérialisé entre la poste et le monument aux morts. Cet aménagement sera l'unique zone de prise en charge des enfants, afin d'éviter des accidents lors de la manœuvre du car sur la place.

Des modifications seront faites sur le parking.

Madame le maire nous fait part d'une demande d'abris bus pour les arrêts au rond- point, le village et vers la tour.

Nous demanderons des devis et nous verrons au budget. Le conseil général subventionne à hauteur de 50 % du montant des travaux (H.T.), et le Plafond de l'aide est de 3 000 € par équipement

Le Département subventionne les communes ou syndicats intercommunaux désirant créer des abribus aux arrêts des lignes départementales et de desserte locale. Il réserve son aide aux projets ayant une architecture adaptée à l'environnement

Urbanismes

PC : MARGUET Thierry refusé par le syndicat des eaux

PC : CAPUANO combe cartier refusé par le syndicat des eaux

Point sur les remplacements de l'agence postale

Madame le maire nous rappelle que la personne qui remplaçait madame Courthalac ne peut plus continuer.

Madame le maire s'est renseignée auprès des autres communes pour voir comment elles faisaient pour leur remplacement.

Le plus logique c'est de s'arranger avec une autre agence postale, car la personne est déjà formée ; il est difficile de trouver une personne pour quelques heures par semaine. Il se trouve que celle de Bellegarde-Poussieu travaille l'après-midi..

Cette semaine, madame Courthalac étant absente, c'est madame NEMOZ Bénédicte qui assure le remplacement sauf le samedi, car elle travaille à Bellegarde-Poussieu. Notre agence postale sera fermée ce jour là.

Garderie périscolaire

Un autre sondage sera fait au printemps afin de préciser les besoins.

Rapport des délégués.

Syndicat de voirie : Jean daniel Pourchere nous dit qu'il y a un projet d'achat d'élagueuse. Les travaux de réparation du matériel se montent à 30 000€, donc l'achat de l'élagueuse reste en suspens. Par contre, le syndicat a acheté une petite remorque à Blondeau pour un montant de 450 € + 1200€ pour une mise aux normes.

Questions diverses

Commission fleurissement : Gas Marcel, Pourchere Jean- daniel, et Maurice Faure.

Cette commission doit faire une réunion avec la section fleurissement du comité des fêtes pour voir les besoins et les idées de la municipalité et celles de la section.

Bulletin municipal :

il est en cours d'élaboration ; le devis de Buroset est 1400 € avec les 4 pages centrales couleurs. Une maquette est montrée aux conseillers municipaux. Pour l'année prochaine, nous pourrions le faire nous même. Notre photocopieur va être remplacé fin décembre par un photocopieur couleur neuf, l'ancien va être mis à l'école après reconditionnement dans les ateliers de Rexrotary . Nous serons vigilants à la consommation des photocopies par les enseignants.

SPAR :

Nous avons une demande du Sou des écoles de Montseveroux pour un loto car la salle des fêtes de Cour et Buis est fermée pour cause de neige sur le toit.
lundi matin, Madame le maire a rencontré Philippe Roussey , qui a le projet de faire une section ping-pong au CDFP . Maurice Faure fait remarquer que pour le stockage des tables, il y a un problème. La salle de rangement est pleine. À partir du mois de mars, le matériel de gymnastique arrive pour les écoles, nous nous demandons comment nous allons faire pendant les trois mois pour le stockage. Nous décidons de lui en parler vendredi après la réunion de la commission agriculture environnement.

Le Comité des fêtes primarettois invite le conseil municipal le Samedi 20 décembre à 11 heures à la salle d'animation.

Formation sur la PVR

Marcel GAS et Daniel Danzo ont suivi une formation sur La **participation pour voirie et réseaux**. La (PVR) permet aux communes de percevoir de la part des propriétaires de terrains nouvellement desservis par une voie et des réseaux publics, une contribution correspondant à tout ou partie du financement du coût de ces équipements publics.

Le montant de la participation est calculé au prorata de la surface des terrains desservis, mais les sommes correspondantes aux terrains déjà construits ou inconstructibles demeurent à la charge du budget communal.

Nous ne l'appliquerons pas car cela n'est pas intéressant pour notre commune

Les vœux de la municipalité auront lieu le 17 janvier à 11 heures à la salle des fêtes.

Levée de séance à 23 heures 30